



BON DE COMMANDE CHIC MON CHÈQUE

Maubeuge Shopping
rue du 145°Ri
59600 Maubeuge
Tél : 03 27 64 84 74



Coordonnées de l'acheteur			
Nom/Prénom :			
Mail :		Téléphone :	
Adresse de livraison :			
Détail de la Commande			
Article	Valeur Faciale*	Quantité	Total
Chic mon chèque			
Chic mon chèque			
Chic mon chèque			
Pochette Cadeau (option)	1.00€		
Total de la Commande			
Frais de port et de Manutention 8,00€ (en option)			
Total à Payer			
Règlement			
Le bon de commande doit impérativement être accompagné du règlement pour être traité (voir conditions générales de vente)			
Mode de paiement Règlement à la commande	Chèque	Date Banque N°	
	Espèces		
<i>Par la présente, l'acheteur déclare avoir pris connaissance et accepte les conditions générales de vente</i>			
Signature	Lieu :		Date :
	*Date de validité souhaitée:		
	Nombre de bénéficiaires :		
	*Offert par :		
*A l'occasion de :			

*Les chèques sont personnalisables en valeur et mentions gratuitement à partir de 12 chèques cadeaux commandés. Un délai de traitement sera alors appliqué entre 3 et 8 jours. La valeur par défaut est de 10 euros.



BON DE COMMANDE CHIC MON CHÈQUE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Applicables aux Chèques Cadeaux de Maubeuge Shopping, 'Chic mon Chèque'

Article 1

—

Clauses Générales

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation formelle expresse et écrite de notre part.

Article 2

—

Formation du contrat

La commande est effective par la signature du bon de commande. Toute commande de chèque du client n'est considérée par l'association comme définitive et n'engage l'association que si elle est impérativement accompagnée du règlement correspondant.

Article 3

—

Livraison et transport

La participation aux frais d'expédition comprend l'acheminement et l'assurance perte ou vol sur le trajet. Les chèques sont sous la responsabilité du client à compter de la remise à celui-ci du

bordereau de livraison ou d'expédition signé et tamponné. Les éventuels dommages constatés à la réception du colis devront faire l'objet de réserves formelles sur le bordereau de livraison, à défaut, c'est au client d'apporter la preuve que le dommage a eu lieu pendant le transport. Si la livraison est retardée pour une raison indépendante de la volonté de l'association, elle sera réputée avoir été effectuée à la date d'envoi. Le délai prévu est indiqué à titre purement indicatif, le retard de livraison ne pourra jamais donner lieu à des dommages et intérêts. Le transfert de risque est opéré dès la livraison.

Article 4

—

Prix, Conditions de paiement

Les prestations de service feront l'objet d'une étude personnalisée et d'un document validé par les deux parties. Les factures sont payées au comptant sans escompte. Enfin le client s'engage à renvoyer immédiatement à l'association Maubeuge Shopping, 27 rue du 145° Ri, en cas de non-respect des conditions de paiement, l'intégralité des chèques cadeaux non encore payés.

Article 5

—

Clause de réserve de propriété

(loi 80335 du 12.05.1980) la propriété des chèques cadeaux livrés est réservée à l'association jusqu'au paiement complet du prix aux termes convenus.



BON DE COMMANDE CHIC MON CHÈQUE

A défaut de paiement à l'échéance, l'association se réserve le droit de revendiquer les produits en stock sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une mise en demeure préalable.

Article 6

—

Obligations de l'association

Maubeuge Shopping

L'association s'engage à assurer la production et la fourniture des chèques Cadeaux.

L'association s'engage à fournir la liste des enseignes acceptant le chèque Cadeau.

Elle met à la disposition des utilisateurs, la liste des magasins agréés sur son site Internet. En toute hypothèse, le refus par un des magasins agréés chèque cadeau ou toute autre défaillance du dit magasin, ne pourra entraîner la responsabilité de l'association.

Article 7

—

Perte ou vol

L'association ne saurait être responsable de quelque manière que ce soit dans l'hypothèse de perte, de vol, de destruction, de falsification ou de fraude des chèques cadeaux intervenant après livraison effectuée chez le client. Les chèques perdus ou volés ne peuvent donner lieu ni à un échange ni à un quelconque remboursement.

Article 8

—

Obligations du client

Le client s'engage à promouvoir auprès de l'ensemble de ses utilisateurs le mode de paiement par chèque cadeau et à leur transmettre la liste des enseignes acceptant les dits chèques comme moyen de paiement. Les magasins ne seront pas tenus de rembourser les articles qui auront été réglés totalement ou partiellement au moyen des chèques cadeaux. Le client a l'obligation d'informer tout porteur des chèques cadeaux de leur date limite de validité et du refus qui leur sera opposé en cas d'utilisation postérieur à leur date de validité. Le non-respect de cette obligation par le client ne pourra en aucun cas engager vis-à-vis du porteur la responsabilité de l'association.